



Stage d'été 2022

PATINEURS CLUBS EXTERIEURS

15 au 27 août 2022

❖ Conditions générales

- ✚ Il est ouvert à tous les patineurs licenciés clubs affiliés à la FFSG.
- ✚ Le stage aura lieu sur 2 semaines, du lundi 15 au samedi 27 août 2022, à la patinoire de Brest Métropole, le « Rinkla », Place Napoléon III.
- ✚ Le nombre de semaines de stage est choisi par chaque stagiaire :

Lundi 15 au Samedi 20 août
et/ou
Lundi 22 au samedi 27 août.

Encadrement technique

Sur glace : - Professeurs de *SPORT ET PATINAGE*
- Professeur de votre choix

Activités annexes : - Professeurs de *SPORT ET PATINAGE*

Stage de perfectionnement de danse sur glace

Les heures de glace seront ventilées sur toute la journée de 06h00 à 17h00 :

- 18h00 au total par semaine pour les niveaux d'entraînement pré bronze à or
- 12h00 au total par semaine pour les niveaux d'entraînement 6^{ème} Lame (5^{ème} lame obtenue) à Préparatoire.

5 à 6 jours par semaine, du lundi au samedi inclus.

Le stage comporte des cours de danse sur glace ainsi que des activités sportives annexes auxquelles l'assistance est obligatoire (PPG et Danse)
Ces activités annexes auront lieu les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi par séance de 1h30.

Deux formules sont possibles :

- 1) Les patineurs s'entraînent avec les professeurs de SEP.
- 2) Ils s'entraînent sur glace avec leur propre professeur (qui décide alors du montant des frais pédagogiques).



Stage d'été 2022

PATINEURS CLUBS EXTERIEURS

15 au 27 août 2022

❖ Frais

A) patineurs s'entraînant avec les professeurs de SEP.

1) niveaux d'entraînement Pré bronze à Or

<u>Frais de dossier</u>	10 € d'inscription
<u>Glace et activités annexes</u>	200 € par semaine

2) niveaux d'entraînement 6^{ème} Lame à Préparatoire

<u>Frais de dossier</u>	10 € d'inscription
<u>Glace et activités annexes</u>	160 € par semaine

B) patineurs s'entraînant avec leur professeur.

1) Niveaux d'entraînement Pré bronze à Or

<u>Frais de dossier</u>	10€ d'inscription
<u>Glace et activités annexes</u>	120 € par semaine

2) Niveaux d'entraînement 6^{ème} Lame à Préparatoire

<u>Frais de dossier</u>	10€ d'inscription
<u>Glace et activités annexes</u>	100 € par semaine

+ Possibilité de location de patins : 8€ par semaine

+ En cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille, une réduction sera appliquée :

- 15% pour le 2^{ème} inscrit (ayant les frais les moins élevés)
- 20% pour le 3^{ème} inscrit (ayant les frais les moins élevés)
- 25% pour le 4^{ème} inscrit (ayant les frais les moins élevés)
- *Hors frais de dossier et location de patins*

+ Assurance :

➤ **Licence Fédérale (41,46 €) :**

Le stagiaire devra être licencié **avant** le 1^{er} jour du stage auprès de son club d'origine.

- Ou **Ice Pass (à 5 €) :** valable 1 mois, commandé par Sport Et Patinage



Stage d'été 2022

PATINEURS CLUBS EXTERIEURS

15 au 27 août 2022

✚ Possibilité de **passage de médailles** jusqu'à Préparatoire :
en cours de stage selon les demandes des professeurs et les disponibilités des juges.

Le prix du passage de médailles est à prévoir en supplément, le coût est de :

- 1^{er} Lame 1 €
- 2^{ème} Lame 2 €
- 3^{ème} Lame 3 €
- 4^{ème} Lame 4 €
- 5^{ème} Lame 5 €
- 6^{ème} Lame 6 €
- 7^{ème} Lame 7 €
- 8^{ème} Lame 8 €
- Préliminaire 15 €
- Préparatoire 15 €

❖ Conditions d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir au président,
à l'adresse suivante :

Raphaël CABON
1 lotissement des Écoles
29 840 LANDUNVEZ

Dans le but d'organiser au mieux le planning du stage,
les dossiers complets individuels d'inscription
sont demandés au plus tard pour le **12 juillet 2021**.

A noter :
Frais de dossier offerts,
si l'inscription est envoyée
avant le 1er juin !

Le planning sera communiqué aux stagiaires
au plus tard 15 jours avant le début de leur stage.



Stage d'été 2022

PATINEURS CLUBS EXTERIEURS

15 au 27 août 2022

FEUILLE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Licencié au club : _____

N° de licence : _____

Inscription : Stage Lame 6/Prépa Stage Prébronze à Or Location patins
 Semaine 1 Semaine 2 Pointure _____

Danse sur Glace : avec entraîneurs SEP avec entraîneur(s) de mon choix _____ Nom

En couple avec : _____ du club : _____

Je soussigné(e), _____

Domicilié(e) à : _____

(1) stagiaire, représentant légal du stagiaire : _____

déclare avoir été informé(e) des conditions du stage définies dans les pages 1 à 4 du présent dossier par les responsables du stage de Brest et les avoir acceptées.

Fait à _____ le _____

(2)

(1) rayer la mention inutile

(2) faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Coût du stage		Infos	Montant obtenu
A	Tarif de base (voir page 2)	Nombre de semaine(s) : _____	€
B	Avec réduction (voir page 2)	A - % : soit _____ €	€
C	Arrhes pour inscription	25 % de A ou B	€
D	Restera à régler (au 1 ^{er} jour du stage)	(A ou B) - C	€
E	Frais de dossier	Offerts avant 1 ^{er} juin	10 €
F	Ice Pass (si pas de licence prise en club)	Valable 1 mois	5 €
G	Location de patins (si besoin)		8 €
H	À régler à l'inscription	C + E + F + G	€

N° du chèque : _____	Banque : _____	Nom sur le chèque : _____
----------------------	----------------	---------------------------



Stage d'été 2022

PATINEURS CLUBS EXTERIEURS

15 au 27 août 2022

L'inscription doit comprendre :

- ✓ La feuille d'inscription
- ✓ L'autorisation de décharge parentale ou individuelle ainsi qu'une photocopie de la carte d'assuré social et éventuellement de celle de mutuelle du responsable légal du patineur.
- ✓ Un chèque bancaire ou postal à l'ordre du club SEP BREST en règlement des arrhes, soit : **25% des sommes dues** et éventuellement l'Ice Pass, si besoin.
- ✓ Photocopie de la licence 2022/2023

Les chèques ANCV ne sont pas acceptés.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans le versement des arrhes.

➤ Le solde est dû au premier jour du stage. **Le stage ne pourra commencer sans l'acquittement de la totalité des sommes dues.**

➤ **Si le nombre d'inscriptions se révélait insuffisant pour l'équilibre financier du stage, le club se verrait dans l'obligation d'annuler ou d'abrèger la durée du stage.**

C'est pourquoi il est impératif que toutes les inscriptions nous parviennent pour le **12 juillet**.

➤ Toute résiliation doit parvenir par lettre recommandée. En cas de résiliation pour cas de force majeure, tout ou partie des arrhes pourra être remboursé sur décision des responsables du stage.

➤ Si, pour une raison imprévue, le club se voyait dans l'obligation d'annuler le stage, le remboursement intégral des sommes dues au prorata des jours libérerait l'organisateur de tout engagement.

❖ Règlement intérieur

➤ Après concertation entre les entraîneurs du stage et le conseil d'administration du club, les responsables du stage se réservent le droit d'exiger l'exclusion d'un stagiaire dont la conduite nuirait à la bonne marche de son groupe ou au bon fonctionnement du stage.

Aucun remboursement ne serait établi en ce cas.

- Il est demandé aux stagiaires de respecter les locaux et matériels mis à leur disposition.
- Les dommages causés aux objets perdus ou volés sont sous la seule responsabilité du stagiaire ou de son représentant légal.
- Les parents ne pourront assister qu'au dernier entraînement de chaque semaine.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Raphaël CABON

Tél. 06 88 56 21 99

Courriel : president@sep-brest.org



Stage d'été 2022

PATINEURS CLUBS EXTERIEURS

15 au 27 août 2022

Décharge Parentale ou Individuelle

Nom : _____

Prénom : _____

Inscrit en niveau : _____ Semaine 1 et/ou Semaine 2

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphones : Parent 1 _____ Parent 2 _____

Personne à prévenir en cas d'accident : _____

Médecin traitant : Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Traitements éventuels (joindre une photocopie de l'ordonnance du médecin) :

Contre-indications médicales : _____

Je soussigné(e), ()* _____

Domicilié(e) à : _____

Représentant légal du stagiaire (1) : _____

Autorise les entraîneurs responsables du patineur,

ou Monsieur Raphaël CABON, président de SEP ou son représentant à prendre en cas d'urgence, à mes frais, toute mesure qui s'impose pour la sécurité ou la santé de mon enfant ou de moi-même (Appel au médecin, SAMU, hospitalisation, ...) et les décharge de toute responsabilité.

Fait à _____ le _____

Signature

(*) Stagiaire majeur : nom et prénom du stagiaire ou stagiaire mineur : nom et prénom du représentant légal

(1) à compléter si le stagiaire est mineur

Prière de joindre à cette autorisation une photocopie de la licence si déjà licencié(e) pour 2022/2023, de la carte d'assuré social et éventuellement de la carte de mutuelle du stagiaire ou de son représentant légal.